

Rapport de la commission culture, sport et vie associative

Étude de la motion « Pour une extension des horaires d'ouverture de la piscine de Perly-Certoux »

Composition de la commission

Président : Alan Torselletti

Membres : Odette Habiyakare (vice-présidente), Evelyne Corminboeuf, Fabienne Trono, Adeline Pürro, Marc Decurtins et German Garcia Tiska

Conseillère administrative déléguée : Gaëlle Giuntini-Favre

Date : 10 mai 2026

Contexte

Lors de la séance du 16 octobre 2025, le Conseil municipal a renvoyé, à l'unanimité, à la commission culture, sport et vie associative la motion intitulée « Pour une extension des horaires d'ouverture de la piscine de Perly-Certoux » pour examen.

Motion originale

La motion invite le Conseil administratif, en cas d'acceptation :

- À étudier la faisabilité d'une extension des horaires d'ouverture au public de la piscine couverte, notamment un allongement du créneau du samedi matin, l'ouverture d'un soir supplémentaire en semaine et la création d'une plage horaire « familles » le dimanche matin ;
- À mettre en place un abonnement mensuel d'accès à la piscine couverte durant les horaires élargis au public ;
- À préciser, d'ici au premier semestre 2026, les coûts supplémentaires d'une telle extension en termes de surveillance et de ressources humaines nécessaires, ainsi que les ajustements possibles avec les clubs et cours actuellement en activité ;
- À mettre en place une phase-test dès que possible afin d'évaluer la fréquentation, la satisfaction des communiers et les implications pour la gestion communale.

Examen de la motion par la commission

La commission a pris connaissance des informations transmises par l'association Hippocampe Club, en charge de la gestion des plannings d'utilisation de la piscine en dehors du temps scolaire pour les communes de Perly-Certoux, Compesières et Laconnex. Les écoles genevoises restent prioritaires dans l'utilisation des installations.

L'association assure notamment la gestion des activités suivantes :

- cours de natation,
- aquabike,
- aquagym,
- créneaux de baignade libre,
- activités pour les seniors,
- cours destinés à l'école française.

Elle est également responsable de la sécurité des usagers, notamment par la présence d'un maître-nageur, ainsi que d'un nettoyage léger quotidien des vestiaires et douches à la pause de midi.

La commune, quant à elle, est responsable de l'infrastructure, de la sécurité des installations et de la qualité de l'eau. Elle mandate la société *NService* pour les opérations de nettoyage. Un contrôle de la qualité de l'eau et des installations techniques est effectué chaque jour avant 8h00 du lundi au vendredi par les services communaux et/ou par le concierge de l'école. Le samedi matin, ce contrôle est assuré par *NService*. En cas de non-conformité des paramètres, la piscine n'est pas ouverte au public.

La commission a pris connaissance des données de fréquentation du créneau du samedi matin (8h00–9h00), qui accueille en moyenne six usagers. L'ajout d'une plage horaire supplémentaire représenterait un coût estimé entre 90 CHF et 100 CHF, incluant la présence d'un maître-nageur. La commission a constaté par ailleurs que le planning hebdomadaire, du lundi au vendredi, est déjà fortement occupé. Il est donc particulièrement difficile de trouver un créneau en semaine, ceux-ci étant déjà entièrement mobilisés par les différents cours.

Contraintes identifiées

La commission a relevé plusieurs contraintes liées à une extension des horaires :

- difficulté à trouver un maître-nageur disponible pour les dimanches, d'autant plus pour des créneaux de courte durée (la personne actuellement engagée par le club n'est pas disponible le dimanche, il faudrait trouver une nouvelle personne) ;
- coûts supplémentaires liés à l'intervention de *NService* pour les contrôles et la sécurité ;
- configuration du bassin avec fond modulable, imposant une hauteur unique et ne permettant pas de différencier les usages (nage libre et activités familles simultanées) ;
- configuration du bassin peu adaptée à un public familial en raison de l'absence de pente progressive ;
- faible fréquentation constatée lors de certaines ouvertures par le passé, notamment les créneaux du mardi et du jeudi soir selon les retours obtenus.

Conclusion du rapport et vote

Au terme de ses travaux, et au vu des éléments en sa possession, la commission culture, sport et vie associative reconnaît l'intérêt d'une réflexion sur une extension mesurée des horaires d'ouverture de la piscine couverte, tout en tenant compte des contraintes techniques, organisationnelles et financières liées à son exploitation.

La commission a modifié les invites de la motion originale comme suit :

- À étudier la faisabilité d'une extension des horaires d'ouverture au public de la piscine couverte, notamment un allongement du créneau du samedi matin, ~~l'ouverture d'un soir supplémentaire en semaine~~ et la création d'une plage horaire « familles » ~~le dimanche matin~~ *le samedi matin de 11h15 à 12h15 ;*
- ~~À mettre en place un abonnement mensuel d'accès à la piscine couverte durant les horaires élargis au public ;~~
- À préciser, d'ici ~~au premier semestre~~ *à la fin de l'année* 2026, les coûts supplémentaires d'une telle extension en termes de surveillance et de ressources humaines nécessaires, ainsi que les ajustements possibles avec les clubs et cours actuellement en activité ;
- À mettre en place une phase-test ~~dès que possible~~ *dès la rentrée scolaire* 2026 afin d'évaluer la fréquentation, la satisfaction des communiens et les implications pour la gestion communale.

La commission estime que ces modifications permettraient une meilleure exploitation de la piscine, tout en ciblant les besoins.

En conséquence, elle préavise favorablement le principe d'une extension des horaires d'ouverture de la piscine de Perly-Certoux.

Par 7 voix « pour », soit à l'unanimité, la commission approuve la motion ainsi amendée et invite le Conseil municipal à adopter le présent rapport, à approuver la motion modifiée et à donner mandat au Conseil administratif pour la suite du dossier.

Pour la commission,

Alan Torselletti
Président

